

Paris, le 1^{er} octobre 2009

Publication de l'instruction de l'AMF relative au contrôle des opérations d'offre publique d'acquisition et d'une liste des sociétés concernées par une offre publique

- Pour accompagner la mise en œuvre pratique des nouvelles dispositions de son règlement général¹ en matière de contrôle des interventions sur les titres concernés par une offre publique d'acquisition, qui entrent en vigueur le 1^{er} octobre, l'Autorité des marchés financiers publie l'instruction n° 2009-08 du 22 septembre 2009 relative au contrôle des opérations d'offre publique d'acquisition.

Cette instruction² définit les modalités pratiques relatives aux obligations déclaratives que doivent respecter les intervenants du marché vis-à-vis de l'AMF s'agissant des titres concernés par une offre publique déposée (période d'offre) ou annoncée (période de pré-offre).

[L'instruction de l'AMF n°2009-08](#) est disponible sur le site de l'AMF, rubrique : Textes de référence > Accès par type de textes > Instructions AMF.

- Par ailleurs, pour permettre aux intervenants du marché de remplir au mieux leurs obligations déclaratives pendant une offre publique d'acquisition, l'AMF met désormais à leur disposition sur son site internet une liste recensant les sociétés cotées sur Euronext Paris et Alternext pour lesquelles :
 - un projet d'offre publique a été annoncé mais pas encore déposé auprès de l'AMF (sociétés en période de pré-offre) ;
 - un projet d'offre publique a été déposé auprès de l'AMF (sociétés en période d'offre).

Cette [liste](#) fera l'objet d'une mise à jour régulière par l'AMF, étant précisé que le marché reste par ailleurs informé du déroulement de chaque offre publique en cours par le canal habituel des « Décisions & Informations » publiées par l'AMF.

La liste des sociétés concernées par une offre publique ainsi que les modèles-types de formulaires déclaratifs à utiliser par les intervenants du marché, sont disponibles sur le site de l'AMF aux rubriques suivantes :

- Espace Emetteur > [Formulaires](#)
- Espace RCCI / RCSI > [Reporting sur les offres publiques](#)
- et, prochainement, dans la rubrique : Décisions & informations financières > Offres publiques seuils & pactes.

¹ Homologué par l'arrêté du 10 juillet 2009 publié au Journal officiel du 17 juillet 2009.

² Prise en application des articles 231-46 et 231-51 du règlement général de l'AMF.